



ÉPHÉMÉRIDES de la Congrégation de la Mission

4 août

En 1658, dès la nouvelle connue du *décès des deux Sœurs de Calais* et de la maladie des deux autres, des *Sœurs se proposent pour les remplacer* : Henriette Gesseume, Marie Cuny, Françoise et Jeanne. Au cours de la conférence de ce jour, M. Vincent les envoie en mission. Elles partent dès le lendemain^C

En 1691, devant les notaires du Châtelet, un contrat est signé entre Madame la *marquise de Crévecœur* et Mère Marie Moreau et les Sœurs officières. Deux Sœurs seront envoyées *pour le service des pauvres malades et l'instruction des petites filles* du village de Crévecœur et des hameaux environnants. (C)

En 1727, Monsieur Bonnet envoie une circulaire aux nouvelles *Visitatrices*, leur transmettant les décisions du Conseil du 5 juin précédent. Il a été décidé que *chaque Visitatrice sera nommée pour six ans*. Leur rôle est d'aider la Supérieure de leurs avis, de faire part de leur expérience dans la conduite de leurs provinces. (C)

En 1740, suite à une donation faite à l'*hôpital de Gimont* en juillet 1740, les Administrateurs primitivement opposés à la venue des Filles de la Charité, acceptent leur établissement. Le contrat est signé ce jour par le procureur des Administrateurs et Mère Julienne Jouvin assistée des trois officières pour l'envoi de trois Sœurs à l'hôpital Notre-Dame de Gimont (à l'ouest de Toulouse). Les Sœurs n'iront pas soigner les malades par la ville, elles *ne sont que pour ceux de l'hôpital*. (C)

En 1746, à Paris, mort de M. Jean Couty, septième supérieur général. Né à Troyes, le 18 février 1667 et entré à Saint-Lazare à l'âge de dix-sept ans, il remplissait les fonctions de secrétaire de la Congrégation, quand l'Assemblée de 1711 le choisit comme troisième assistant. M. Bonnet dut presque aussitôt lui donner un substitut dans cette fonction : car le procès de béatification de Monsieur Vincent dont il était chargé, obligeait M. Couty à une longue absence. Avec une intelligence remarquable et un véritable amour filial, il poursuivit tous les détails de cette affaire pendant seize ans, et s'y remit quand, après la béatification, M. Bonnet lui demanda de prendre en mains la cause de canonisation. Choisi le 11 mars 1736 pour succéder à M. Bonnet, M. Couty aura la satisfaction d'annoncer lui-même à la Compagnie, dans une lettre débordante d'allégresse, que le fondateur de la Mission est placé au nombre des saints. Pendant le généralat de M. Couty qui dura dix ans, quatre cent trente-cinq prêtres ou clercs et cent quarante-cinq frères firent les vœux dans la Compagnie ; neuf maisons furent fondées, dont quatre en Russie¹.

En 1843, à Paris, l'indécision qui a marqué les premiers contacts des trente députés de la XIXe Assemblée entre eux quant à l'élu qu'ils devaient faire, est tombée dès le premier tour de scrutin : par vingt et une voix, M. Jean-Baptiste Etienne est élu supérieur général. Ses fonctions de secrétaire et de procureur général le lui interdisant, M. Etienne n'assiste pas à cette session. Deux députés vont le chercher et l'introduisent, pâle et défait, dans la salle de réunion. Les témoins qui connaissent la calme et la maîtrise de soi dont fait preuve ordinairement M. Etienne, remarquent qu'à ce moment le nouveau supérieur général paraît frappé de stupeur... Ce prêtre qui, pendant trente et un ans, va porter la responsabilité de la double famille de saint Vincent, est alors dans la plénitude de ses 42 ans. Ses qualités d'esprit et surtout sa perspicacité affinée par son expérience déjà grande des affaires de la Compagnie ; sa haute stature que la gravité de son maintien enveloppe d'une certaine majesté ; les traits fortement accusés de son visage qu'illumine un air de bonté et même, parfois, un sourire d'une grande douceur ; tout cet ensemble constitue un heureux mélange de qualités extérieures et de qualités intérieures qui commandent le respect sans décourager la confiance. «*Il a l'étoffe d'un ministre*», disait de lui Victor Cousin, alors ministre de l'Instruction publique. Et, de fait, Jean-Baptiste Étienne va montrer qu'il sait gouverner².

1) *Circulaires*, t. I, pp. 437-439.

2) *Rosset : Vie de M. Étienne*. pp. 161-163 ; 172-177.

